

**COMMUNE DE LAURABUC – DEPARTEMENT DE L'AUDE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE N° 08 /2026  
Pour l'instruction des autorisations d'occupation du sol**

**Le Maire de la commune de Laurabuc, Aude**

**VU** le Code de l'urbanisme, notamment son article L. 423-1,

**VU** la délibération N° 20150035 de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois, en date du 1<sup>er</sup> avril 2015, autorisant la création du service commun pour l'instruction des autorisations d'occupation du sol,

**VU** la délibération du Conseil Municipal N° 37/2020 en date du 10/07/2020, relative à l'adhésion au service commun pour l'instruction des autorisations d'occupations du sol,

**VU** la délibération du conseil municipal N° 37/2020 en date du 10/07/2020, autorisant Monsieur le Maire à signer la convention relative aux modalités d'intervention de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois avec la commune pour l'instruction des autorisations d'occupation du sol,

**VU** la délibération du conseil municipal N° 23/2021 en date du 10/05/2021, concernant la signature l'avenant n°1 modifiant l'article 10 : CONDITIONS FINANCIERES et l'article 11 : DUREE ET RESILIATION de ladite convention

**VU** la délibération du conseil municipal N° 22/2026 en date du 17/07/2023, concernant la signature l'avenant n°3 déterminant les modalités d'intervention du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Cédric LEMOINE, Maire, donne délégation à :  
Madame Sophie ERMEL, responsable du pôle Autorisations D'occupation du Sol ; aux fins de signer les actes et documents énumérés ci-après :

Notification au pétitionnaire, en tant que de besoin, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou, dans le cas prévu par l'article R.423-48, par courrier électronique, de la liste des pièces manquantes ou de la majoration et/ou de la prolongation du délai d'instruction, avant la fin du 1<sup>er</sup> mois ;

Transmission immédiate au Maire d'une copie de ces notifications, de préférence par voie électronique, accompagnée si besoin d'une notice explicative.

**ARTICLE 2 :** En cas d'absence de Madame Sophie ERMEL, Monsieur Cédric LEMOINE, Maire donne délégation à Madame Cécile ALBIGESCamille CANDILLE (suppléante) aux fins de signer les actes énumérés à l'article N° 1 du présent arrêté.



**COMMUNE DE LAURABUC – DEPARTEMENT DE L'AUDE**

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Maire et ampliation du présent arrêté sera adressée à :

M. Le Préfet de l'Aude

Pour extrait conforme, en mairie, le 19/03/2026.

Le Maire,  
Cédric LEMOINE.

